



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE MINISTÈRE

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION





# Dispositif UEEA-auto-régulation

# Qu'est-ce que l'auto-régulation?

Les dispositifs UEEA-auto-régulation offrent un **nouveau parcours possible** au sein de classes ordinaires pour des élèves avec **troubles du spectre de l'autisme**. Ces dispositifs contribuent à la diversification des parcours des élèves en situation de handicap ainsi qu'à la mise en œuvre de la différenciation pédagogique.

L'auto-régulation est la capacité d'un enfant de se mettre par lui-même dans un état de calme et d'éveil lui permettant de répondre à son environnement de façon adaptée. L'enfant peut alors traduire ses perceptions et ses sensations en informations qu'il utilise pour réguler ses pensées, ses émotions, sa motivation, ses comportements.

Le but de l'intervention est de **rendre l'enfant autonome** et de lui enseigner les connaissances et les compétences nécessaires pour qu'il puisse, au quotidien, atteindre ses objectifs pas à pas.

Ce dispositif se veut au **bénéfice de tous les élèves de l'école**.

Les méthodes d'enseignement de l'Analyse Comportementale Appliquée sont à la base du programme.

### Comment fonctionne le dispositif?

Le caractère innovant du dispositif UEEA-auto-régulation réside dans le fait qu'au sein de l'école interviennent quatre professionnels pédagogiques et éducatifs afin de soutenir l'équipe enseignante dans l'accueil des enfants.

Les élèves sont en classe ordinaire la plupart du temps. Il peuvent rejoindre selon leurs besoins la classe d'auto-régulation :

- soit sur des **temps définis** pour renforcer certaines compétences ;
- soit lorsqu'eux-mêmes ou l'enseignant pense qu'un « sas de régulation émotionnelle » est nécessaire.

La mairie met à la disposition de l'école un salle dédiée au dispositif UEEA-auto-régulation. Un enseignant supplémentaire est nommé par l'Education Nationale.

Tous les professionnels (enseignants, AVS, équipe périscolaire, chauffeurs...) sont formés pour accompagner les enfants dans tous leurs milieux de vie.

Ce dispositif sera porté par le Dasca, établissement médico-social et l'école Guynemer 1.

### Présentation du DASCA

**Le Dasca**, Dispositif d'Accompagnement et de Soins Coordonnés pour l'Autisme est un établissement de l'Association de droit local **Adèle de Glaubitz**, dont la mission est reconnue d'intérêt général. L'Association Adèle de Glaubitz œuvre depuis 25 ans au service des personnes les plus vulnérables.

Le Dasca accueille des enfants avec autisme, âgés de 3 à 15 ans. Il a ouvert ses portes en septembre 2014. Ce dispositif co-construit avec le Service de Psychiatrie de l'Enfant et de l'Adolescent des Hôpitaux Universitaires de Strasbourg vise la continuité et la complémentarité des interventions tout au long du parcours des enfants et des adolescents.

Dans le but de leur apporter les réponses les plus adaptées, le Dasca a développé de nombreux partenariats, notamment avec **l'Education Nationale** et **le Centre de Ressources Autisme** Alsace. Cette mise en synergie permet d'expérimenter de nouveaux modèles d'accompagnement.

# Présentation du DASCA (suite)

L'objectif du Dasca est de proposer un accompagnement spécialisé, intensif et limité dans le temps afin de pouvoir notamment permettre à des enfants et adolescents porteurs de TSA d'être orientés vers le milieu ordinaire.

Le Dasca développe en accueil de jour et en suivi ambulatoire une diversité de modes d'accompagnement : éducatif, pédagogique, thérapeutique. Cet accompagnement plurimodal est inscrit dans une logique de parcours dynamique et personnalisé, pour des enfants au profil atypique.

## Présentation de l'école

L'école Guynemer 1 est implantée dans le quartier du Neuhof à Strasbourg.

Elle fait partie du **Réseau d'Education Prioritaire (REP+) Solignac** qui comprend 3 écoles élémentaires et 3 écoles maternelles.

A la rentrée 2019, l'école comprendra 9 classes élémentaires, dont deux classes de CP et trois classes de CE1 à effectifs allégés (dispositif « 100 % de réussite »).

Au sein de l'école est également implantée une ULIS TFC qui accueille depuis deux ans des enfants avec TSA dans le cadre d'un partenariat avec le Dasca.

## A qui est destiné le « dispositif UEEA-auto-régulation » ?

Le dispositif UEEA-auto-régulation est destiné à des enfants avec TSA dont le niveau cognitif est souvent masqué par les troubles du comportement importants, les empêchant d'entrer dans des apprentissages scolaires. Les élèves accueillis sont répartis dans les différentes classes de l'école élémentaire, du CP au CM2.

Le dispositif UEEA-auto-régulation est accessible pour tout élève avec TSA quelle que soit la modalité antérieure de scolarisation. Il n'est donc pas réservé aux élèves TSA issus des UEMA (Unité d'Enseignement Maternelle Autisme).

Une priorité sera donnée aux enfants de Strasbourg et du sud de l'Eurométropole, de manière à ce que **le temps de trajet ne dépasse pas 30 minutes**.

## Qui décide de l'entrée dans le dispositif?

La **commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH)** oriente l'enfant vers le DASCA auquel est rattaché le dispositif d'auto-régulation.

Les parents inscrivent en même temps leur enfant au sein du DASCA et au sein de l'école.

- Identification des enfants pouvant relever de ce dispositif ;
- Prise de renseignements complémentaires : autismeash67@ac-strasbourg.fr
- Information des familles et prise de contact avec le DASCA : borie.siteneuhof@glaubitz.fr



Equipe
Pluridisciplinaire
d'Evaluation
(EPE) à la MDPH



- Admission au sein du DASCA;
- Inscription au sein de l'école.

#### Organisation du dispositif

La direction des services académiques du Bas-Rhin soutient le projet, forme et accompagne les acteurs et met à disposition un enseignant et un AVS collectif.



#### RÉGION ACADÉMIQUE GRAND EST

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE



La mairie apporte un appui logistique et s'inscrit dans la formation de ses personnels.

Ecole primaire inclusive Guynemer I

Plateau technique

médico-social situé dans l'école



La famille est accompagnée par des personnels formés pour favoriser la continuité des apprentissages.

L'établissement médico-social coordonne le projet et pilote le plateau technique. Il met à disposition un éducateur et un AES.

L'ARS finance le projet.

La MDPH notifie vers le

dispositif d'auto-

régulation.

#### Remerciements

Nous remercions Madame Anne-Sophie MORENA, *Directrice Auto-régulation Accompagnement et Expertise*, pour le partage des ressources.

